

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023 - N° 22

L'an deux mil vingt-trois, le 15 février à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CARRÉ Vincent, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, GERMAIN Catherine, MIESZKALSKI Déborah et ROSSI Nicole

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian et WECKER Paul.

Pouvoirs : Monsieur GRESSIER Alain à Monsieur CARRÉ Vincent

Monsieur NUBUL Antoine à Monsieur GALLARDO José

Secrétaire de séance : Madame ROSSI Nicole

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

- Convention de participation aux frais de fonctionnement avec le Syndicat Intercommunal pour les lycées du Canton de Dammartin en Goële
- Renouvellement du contrat avec CITEOS pour l'entretien annuel de l'éclairage public
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun
- Délibération fixant les tarifs de location du camion de la commune
- Délibération pour acquisition de parcelles
- Questions diverses

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion et précise qu'aucune remarque n'a été adressée sur le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Municipal. Il invite les conseillers à en formuler s'ils le souhaitent et en l'absence de remarque propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2022. Le

compte-rendu n° 21 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites au registre, Monsieur le Maire propose de nommer Madame ROSSI Nicole secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES LYCEES DU CANTON DE DAMMARTIN EN GOËLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de participation aux frais de fonctionnement à passer avec le Syndicat Intercommunal pour les lycées du Canton de Dammartin en Goële pour 1 élève et dont la participation s'élèverait à 200 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir débattu et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal autorise le Maire à ne pas signer ladite convention.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC CITEOS POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de maintenance de l'éclairage public qui lie la commune à son prestataire de service CITÉOS arrive à son terme et qu'il convient donc de délibérer pour l'autoriser à signer le renouvellement de ce contrat de maintenance.

L'entreprise propose un forfait de visites d'entretien y compris visite de nuit et mise à disposition d'une astreinte. Le nombre de visites sera de 12 (une par mois) au prix de 6 660 € HT soit 7 992 € TTC pour l'année.

Monsieur le Maire propose à son Conseil de l'autoriser à signer le renouvellement du contrat de maintenance du réseau d'éclairage public aux conditions énoncées.

Monsieur le Maire fait également part au Conseil du devis de CITÉOS pour le remplacement de 34 lanternes qui consomment beaucoup rue du Chef de Ville par des lanternes LED afin de diminuer la consommation de moitié.

Le devis s'élève à 23 120 € HT soit 27 744 € TTC et est actuellement à l'étude.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX ET DE LA COMMUNE DE MELUN

La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et la Commune de Melun sollicitent leur adhésion au SDESM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et la Commune de Melun au SDESM.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

DELIBERATION FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DU CAMION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la facturation récente imposée par SUEZ lors du vidage de déchets non recyclables en mélange, il convient de revoir le tarif de location du camion de la Commune et propose de fixer à :

- ⇒ 50 € l'immobilisation du camion par rotation en semaine + 51 € HT, soit 61,20 € TTC la tonne de déchets.
- ⇒ 100 € l'immobilisation du camion pour le week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) pour une seule rotation + 51 € HT, soit 61,20 € TTC la tonne de déchets.

Le recouvrement de cette somme se fera après le vidage chez SUEZ afin d'avoir le poids exact des déchets.

Il est rappelé que la mise à disposition du camion exclut toute conduite par des administrés et que seuls les agents sont habilités à le déplacer.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

DELIBERATION POUR ACQUISITION DE PARCELLES

Plusieurs propriétaires ont proposé à la Commune le rachat de leurs parcelles pour 1'euro symbolique, pour chacun des propriétaires. Certaines de ces parcelles sont enclavées au milieu des propriétés communales, d'autres correspondent à des alignements, d'autres encore situées sur les coteaux du CD 17 nous permettront d'y installer une réserve à incendie pour protéger les maisons du « Vieux Chemin », d'autres enfin constitueront une réserve foncière.

Section	N°	Lieu-dit	Surface
C	447	Le Four à Chaux	0 ha 04 a 84 ca
C	571	Le Paradis	0 ha 02 a 65 ca

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 2 pouvoirs

QUESTIONS DIVERSES

COVALTRI

Une consultation publique relative au programme local de réduction des déchets est mise en ligne. Vous pouvez donner votre avis jusqu'au 03 mars 2023 sur le site du SMITOM : www.smitom-nord77.fr.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Comme en 2022, la Commune fait un appel à la population pour embellir le village. Vous avez des idées, des compétences, des idées de plantes face au changement climatique. Venez assister à la commission qui se tiendra le vendredi 10 mars 2023 à 20h30, salle de réunion en Mairie.

CONFÉRENCE SUR AUGUSTIN DUPRÉ

Une conférence sur Augustin Dupré aura lieu le samedi 11 mars 2023 de 10h à 11h à la salle polyvalente. Les auteurs du livre « Le Franc d'Augustin Dupré » feront une présentation du parcours de cet illustre graveur qui a vécu et qui est mort à Armentières en Brie. Les enfants présents recevront à cette occasion une monnaie gravée par celui qui a donné le nom à leur école. Il s'en suivra une visite à l'église où une stèle portant son nom est dressée.

THÉ DANSANT

En accord avec les communes d'Isles les Meldeuses, de Congis sur Théroouanne et la nôtre, un thé dansant sera organisé par roulement 1 fois par trimestre. La prestation pour la commune organisatrice sera facturée 200 €. C'est la commune d'Isles les Meldeuses qui débutera.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le 13 février dernier. Il y a été mentionné la démission de 3 jeunes élus et fait le rappel des activités menées (chasse au trésor, remise aux jeunes diplômés, troc aux livres, après-midi jeux, décorations pour Noël). Des idées nouvelles commencent à murir (sortie bowling, concours photos au printemps, lancement d'un café-jeu des enfants, sortie vélo au Grand Voyeux, ...). Pour l'heure, le CMJ s'est associé à l'action menée par l'association Courir pour Armentières qui organisera une collecte solidaire pour les Restos du Cœur du 06 au 10 mars 2023.

GÉNÉRATION VÉLO

Génération Vélo est un programme de financement éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) destiné à soutenir le déploiement du Savoir Rouler à Vélo. Accessible jusqu'à fin 2024, il vise à faciliter la mise en place de formations par des intervenants agréés.

L'objectif est de permettre aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à se déplacer à vélo en autonomie et en sécurité.

Ce programme sera proposé aux enseignants de l'école.

En l'absence d'autres questions Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 22h05.

DATES A RETENIR

Du 6 au 10 mars 2023 : collecte solidaire au profit des Restos du Cœur

Vendredi 10 mars 2023 : commission élargie « fleurissement du village »

Samedi 11 mars 2023 : conférence sur Augustin Dupré

Samedi 18 mars 2023 : opération « Nettoyons la nature »

Dimanche 9 avril 2023 : opération « Œufs de Pâques »

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM	=	Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
EMIT	=	Exploitation Maintenance des Installations Thermiques
CAO	=	Commission d'Appel d'Offres
CGCT	=	Code Général des Collectivités Territoriales
GIP	=	Groupement d'Intérêt Public
CCPO	=	Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq
CCID	=	Commission Communale des Impôts Directs
NBI	=	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	=	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
CMJ	=	Conseil Municipal des Jeunes
CAUE 77	=	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine et Marne
FCTVA	=	Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
FER	=	Fonds d'Équipement Rural

————— Signatures des Conseillers présents —————